

Guéret, le 27 mai 2020

Déconfinement : « Objectif reprise » Un dispositif d'appui pour fiabiliser la reprise ou la poursuite d'activité des TPE-PME

La Préfète vous informe que le nouveau dispositif « Objectif reprise » lancé par le ministère du Travail pour sécuriser la reprise ou la poursuite de l'activité des TPE-PME post-confinement en agissant sur l'organisation du travail, la prévention des risques et les relations sociales, est aujourd'hui en service.

Il vient compléter les dispositifs d'accompagnement des entreprises déjà en cours (activités partielles, fiches métier et guides de branches, protocole de déconfinement ...). Accessible depuis le 19 mai 2020 sur les sites anact.fr/objectifreprise et travail-emploi.gouv.fr, « Objectif reprise » propose **trois modalités d'appui** :

Sensibilisation : au moyen d'un questionnaire en ligne, les TPE-PME peuvent identifier leurs points forts et axes de progrès en matière d'organisation, de prévention, et de relations sociales.

Conseil : celles qui souhaitent aller plus loin peuvent avoir accès à des modalités d'échanges et de conseils (orientation vers des solutions existantes, échanges de pratiques en ligne, ou encore contact avec un expert des conditions de travail pour les entreprises de plus de 11 salariés).

Accompagnement : les entreprises, ayant plus particulièrement besoin d'être soutenues, se verront conseiller un accompagnement adapté associant le personnel.

La Préfète incite fortement les artisans et les commerçants ainsi que toutes les TPE et PME creusoises à remplir le questionnaire en ligne pour obtenir les recommandations nécessaires et les contacts utiles pour favoriser la reprise d'activités dans les meilleures conditions et surmonter ainsi les difficultés provoquées par l'épidémie.

L'UD Direccte de la Creuse est mobilisée pour conseiller les entreprises sur les solutions s'offrant à elles et veiller à la bonne mise en place des gestes barrières et mesures de distanciation sur les lieux de travail. C'est ainsi, que dans le secteur du bâtiment et des travaux publics de la Creuse, une charte des bonnes pratiques vient justement d'être publiée pour aider à la reprise des chantiers qui avaient été stoppés pendant le confinement.